

**Chers/Chères collègues,**

Continuant le pli qu'ils ont pris depuis le début des négociations, les présidents des collèges et le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges vous ont fait parvenir des lettres de désinformation sur la décision unilatérale des collèges d'imposer leurs conditions de travail.

Les négociations ne sont pas rompues. La partie patronale a tout simplement quitté la table de négociation. Le syndicat l'a informé qu'il voulait une entente et qu'il était prêt à poursuivre les négociations. Nous demeurons disponibles pour continuer les négociations.

Il n'y a pas de doute que cette ronde de négociation est difficile. Il y en a déjà eu d'autres. L'équipe syndicale a réussi à faire avancer certains dossiers, tels que les améliorations à la rémunération lorsqu'un membre est en sabbatique. D'autres progrès étaient en voie de se réaliser, mais la partie patronale a décidé de se retirer de la table de négociation.

La partie patronale affirme qu'elle n'a pas cherché de concessions de la part des membres. Les faits les contredisent. La charge de travail pour 20 % des membres augmentera sans aucune limite de protection. Le droit individuel des membres de discuter des méthodes d'évaluation avec leur superviseur sera réduit.

L'emphase du communiqué de la partie patronale porte sur les salaires, comme si c'était la priorité du syndicat. Ceci n'est pas le cas. La charge de travail a toujours été la première priorité. L'obstacle principal pour en arriver à une entente est le refus de la partie patronale de négocier les recommandations unanimes du Groupe d'étude sur la charge de travail, dont faisait partie un membre de l'équipe patronale.

Attardons-nous un instant au salaire. L'augmentation de 1,75 % qu'offre la partie patronale se situe loin des augmentations reçues par nos groupes comparateurs. Ceux-ci ont obtenu ces augmentations dans la dernière année, malgré les temps économiques que l'on connaît. Le syndicat a atteint une partie des augmentations, mais le travail n'est pas fini.

La déclaration de la partie patronale, selon laquelle tous les autres termes de la Convention collective couvrant le personnel scolaire demeureront en vigueur, est fautive. La lettre des présidents ne vous informe pas que la partie patronale s'est retirée des différents comités conjoints provinciaux. Il est déraisonnable et inexplicable de leur part de ne pas vous en avoir informés. En se retirant des différents comités provinciaux prévus dans la convention collective, ils ont retiré des mécanismes de résolution de problèmes qui ont un impact direct sur vous. Par exemple, si vous avez une plainte contre Sun Life concernant une de vos prestations, il n'est plus possible de résoudre le problème car la partie patronale a décidé de se retirer du Comité mixte des assurances. La décision de la partie patronale a aussi comme conséquence de mettre fin au travail du Comité mixte d'établissement du calendrier de règlement des griefs, un

mécanisme de résolution de problèmes dont bénéficiait l'ensemble du système. La partie patronale ne vous informe pas de ces faits car ils n'ont aucun lien avec les négociations, mais il constitue bel et bien une attaque contre le syndicat.

La partie syndicale a demandé à la partie patronale pourquoi, si elle croyait que son offre était aussi bonne qu'elle le prétendait, elle ne la soumettait pas à un vote comme elle en a le droit. Elle a refusé de le faire en disant qu'elle allait tout simplement l'imposer. Il n'y a aucune façon crédible de rationaliser ou de justifier une telle action. La partie patronale agit de façon désespérée pour maintenir son contrôle.

Dans le communiqué provenant du Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges, la partie patronale indique qu'elle a agi ainsi afin de s'assurer qu'il n'y aurait pas « d'incertitude due au processus de négociation ». Le résultat de son action ne fait qu'intensifier l'incertitude, qui a comme conséquence de nuire de façon sans précédent au climat d'apprentissage des étudiants. Les présidents de collèges, qui ont reçu une augmentation moyenne de 7,48 % de 2007 à 2008, sont directement impliqués dans la décision d'imposer les termes et conditions unilatéralement.

D'autres informations vous parviendront dans les jours à venir.

L'équipe de négociation